

Une nouvelle antenne de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) est inaugurée à Bruay la Buisnière, par M. Daniel CADOUX, Président du Conseil d'administration et M. Michel PASCAL, Directeur Général, en présence notamment de M. SWITAJ, adjoint au maire de Bruay la Buisnière, d'élus locaux, de Mme AMMIRATI Directrice du pôle pilotage et ressources DDFIP, de Mme Prudhomme, directrice du centre des impôts de Bruay la buisnière, de M. KUCHEIDA, Président de l'ACOM, M. Delattre, délégué général à l'ACOM.

L'agence était déjà implantée à Bruay, toutefois en s'installant dans ce nouveau local, elle souhaite davantage être au plus proche de ses bénéficiaires ; elle bénéficie, par ailleurs, d'un établissement classé ERP (établissement recevant du public) avec des box d'accueil au rez-de-chaussée. Près de 10000 personnes, mineurs et conjoints, sont concernés par cette antenne.

L'antenne de Bruay couvre 47 communes. Elle est composée de 10 personnes, assurant une présence de proximité en effectuant des visites à domicile et en accueillant aussi les mineurs dans ses locaux. Près de 1300 personnes ont été vues en 2014.

L'agence aura versé sur ces communes, en 2014, 28.6 millions d'euros de prestations (prestations chauffage en espèces, avantage logement en espèces, avantage logement en nature, pré retraites, accompagnement social).

L'agence travaille en étroite liaison avec ses partenaires: le conseil départemental, les CCAS, les professionnels de santé, les acteurs de la coordination gérontologique, l'ARS (Agence régionale de santé)

Pour mémoire, l'ANGDM est un établissement public créé par la loi n° 2004-105 du 3 février 2004, chargée de garantir au nom de l'Etat, les droits sociaux des anciens mineurs ou conjoints survivants de mineurs.

L'agence a originellement pour mission, la garantie des droits sociaux mais s'y est ajoutée en 2007, la prise en charge des salariés encore en activité ; en 2012 la gestion de l'action sanitaire et sociale et en 2014, la politique de vacances et de loisirs du régime minier de sécurité sociale. L'agence assure aussi, par voie conventionnelle, la gestion de plusieurs populations, telles que les salariés d'Areva mines.

Avec un effectif de 341 ETP, l'agence couvre près de 200 000 bénéficiaires (environ 135 000 bénéficient d'avantages en nature et de pré retraites ; environ 37000 bénéficient de l'action sanitaire et sociale...) et gère près de 120 dispositifs et de nombreux partenariats (593 conventions d'aide à domicile, 169 conventions avec les bailleurs...).

Avec l'ensemble de ces dispositifs, l'agence poursuit son action en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, du renouvellement du parc de logements sociaux et de la reconversion des territoires miniers.

A l'échelon national, elle a versé en 2014 :

- 104.2 millions euros de prestations chauffage en espèces à 118086 bénéficiaires
- 108.5 millions euros d'avantage logement en espèces à 79352 bénéficiaires
- 155 millions euros d'avantage logement en nature à 29368 bénéficiaires
- 71.7 millions euros de pré retraite à 9432 bénéficiaires

**INAUGURATION DE L'ANTENNE DE BRUAY-
LA-BUISSIÈRE**

40, rue Augustin CARON

le 22 juin à 11H30

DOSSIER DE PRESSE

Présentation et rôle de l'ANGDM

Les missions de l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs :

Créée par la loi n° 2004-105 du 3 février 2004, l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM) est un établissement public administratif chargé de garantir, au nom de l'Etat, les droits sociaux des anciens mineurs ou conjoints survivants de mineurs.

L'agence a originellement pour mission, la garantie des droits sociaux. S'y est ajoutée en 2007, la prise en charge des salariés encore en activité, en 2012 la gestion de l'action sanitaire et sociale et en 2014 la politique de vacances et de loisirs, du régime minier de sécurité sociale. L'agence assure aussi, par voie conventionnelle, la gestion de plusieurs populations, telles que les salariés d'Areva mines.

- Garantie des droits sociaux

Dans la continuité des avantages accordés par les compagnies minières à leurs salariés, l'ANGDM garantit, au nom de l'Etat, les droits sociaux des anciens agents des entreprises minières ou ardoisières, en cas de cessation d'activité de ces entreprises, en particulier lorsqu'ils sont retraités. Elle prend également en charge les avantages des salariés des mines et ardoisières encore en activité dès lors que ces entreprises en formulent le souhait. Il s'agit au total d'une centaine de prestations (de chauffage, de logement, de retraite anticipée, d'indemnités de départ à la retraite, de bourses pour frais d'études, etc.).

- Emploi des actifs

L'ANGDM assume également les obligations de l'employeur envers les salariés encore détenteurs d'un contrat de travail en lieu et place des exploitants qui ont cessé définitivement leur activité, comme Charbonnages de France au 1^{er} janvier 2008, ou de ceux qui en font la demande.

- Action sanitaire et sociale

L'ANGDM assure la gestion de l'action sanitaire et sociale (ASS) pour les affiliés au régime minier. L'action sanitaire et sociale représente une vingtaine de prestations individuelles dont la principale, en volume, est l'aide à domicile. Les prestations individuelles se répartissent selon les branches de risque, la part rattachée à la branche vieillesse étant de loin la part la plus importante (plus de 78 %).

- La politique vacances :

Le décret n°2013-260 du 28 mars 2013, a organisé le transfert à l'ANGDM des compétences relatives à la politique de vacances ; ce transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014. L'objectif de l'agence est d'offrir à la population minière une réponse adaptée au défi du vieillissement en élargissant son offre de vacances de longue durée et en mettant en œuvre une politique de loisirs comprenant des séjours et activités de proximité en vue de rompre l'isolement.

Par ailleurs, lors de son Conseil d'administration du 14/10/2010, l'agence s'est vue confier la gestion du comité français d'histoire industrielle et sociale de la mine afin d'engager une dynamique nationale visant à promouvoir, en lien avec les institutions culturelles dédiées, l'héritage de la mine en France. A ce titre, l'agence finance et met à disposition de cette instance les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

Quelques chiffres clés :

Fin 2014, l'effectif de l'agence était de 341 ETP pour un budget initial global de 583 M€ (dont 465 M€ de subvention Etat).

L'agence couvre près de 200 000 bénéficiaires potentiels (environ 135 000 bénéficient des avantages en nature et de pré retraites ; environ 37000 bénéficient de l'action sanitaire et sociale...)

Au total, l'agence gère près de 120 dispositifs et de nombreux partenariats (593 conventions d'aide à domicile, 169 conventions avec les bailleurs...).

L'agence a versé en 2014 :

- 104.2 millions euros de prestations chauffage en espèces à 118086 bénéficiaires
- 108.5 millions euros d'avantage logement en espèces à 79352 bénéficiaires
- 155 millions euros d'avantage logement en nature à 29368 bénéficiaires
- 71.7 millions euros de pré retraite à 9432 bénéficiaires

ANTENNE D'ARTOIS	
Nombre de communes	47 communes
Effectifs de l'antenne	<p>1 cadre de proximité (assistante sociale) 5 assistantes sociales 2 secrétaires sociales 2 agents administratifs</p> <p>Une permanence se tient les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois sur les prestations chauffage, logement et préretraites.</p>
Les prestations au 31.12.2014	<p>- 7516 bénéficiaires de prestations chauffage en espèces pour un montant versé en 2014 de 6.6 millions euros - 4070 bénéficiaires d'avantage logement en espèces pour un montant versé en 2014 de 5.6 millions euros - 3077 bénéficiaires d'avantage logement en nature pour un montant versé en 2014 de 16.2 millions euros - 24 bénéficiaires de pré retraites pour un montant versé en 2014 de 0.2 millions euros</p> <p>Soit un montant 2014 de près de 28.6 millions d'euros sur les 104.2 millions versés dans le département du Nord.</p>
Nombre de personnes aidées en action sanitaire et sociale	1210
Nombre de bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale au 31.12.2014	8 650
Nombre de bénéficiaires rencontrés en 2014	1300
Le travail social	Les assistantes sociales du Bruaysis constatent un vieillissement de la population important de la population aidée, un accroissement des difficultés. Le maintien à domicile est la priorité du travail social.
Les partenariats	<p>L'agence développe de nombreux partenariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les CCAS - le Conseil départemental du Pas-de-Calais (maison de l'autonomie...) - la MAIA de Béthune depuis 4 ans avec la participation aux tables tactiques - l'offre de soins de la CAN CARMI et plus particulièrement les services de soins de suite et de rééducation
Les actions collectives	Les assistantes sociales diversifient leurs modalités de réponses aux problématiques rencontrées sur le terrain. Elles ont par exemple réalisé dans le cadre d'une action collective, la promotion du « Bien vieillir » à la résidence-foyer du Clos de la Brette à Houdain.